

régime fédéral, que chaque palier de gouvernement soit indépendant et qu'aucun ne soit subordonné à un autre. Elle a insisté sur le fait que le besoin de collaborer entre les deux paliers de gouvernement se faisait sentir dans le domaine des finances publiques plus que partout ailleurs.

Nous n'allons pas résoudre le problème des déficits budgétaires, compte tenu des services que nous fournissons au chapitre des soins de santé et de l'enseignement, en nous disputant pour savoir qui paiera pour ces services. Voilà pourquoi la Chambre ne doit manifestement pas appuyer ce projet de loi. Il s'agit en l'occurrence d'une déclaration unilatérale de la part du gouvernement fédéral, et non du résultat de longues négociations comme celles qui avaient été prévues à l'origine dans le projet de loi de 1975-1976 tendant à prévoir le mode de financement des services de santé et de l'enseignement. Le gouvernement fédéral peut légalement recourir à ce procédé. Bien que la Chambre n'ait pas encore adopté ce projet de loi, celui-ci est réputé être entré en vigueur en avril 1983. Le gouvernement s'inquiète manifestement à ce sujet et exerce des pressions sur le Parlement pour qu'il l'adopte.

L'équipe de travail parlementaire a formulé une recommandation très importante: les dépenses fédérales concernant l'enseignement postsecondaire devait passer de l'enveloppe des affaires sociales à celle du développement économique. Pourquoi a-t-elle formulé cette recommandation? La seule façon de favoriser dorénavant notre développement économique, c'est manifestement de former des techniciens et des scientifiques qui soient compétents, habiles et instruits.

Il faut nous doter aujourd'hui des établissements de formation nécessaires pour répondre aux besoins de la société technologique avancée de demain. Sinon, nous nous laisserons distancer. Nous ne disposerons pas des moyens de recherche ou technologiques nécessaires pour répondre aux besoins de cette société-là. Je le répète, il sera impossible de financer les besoins de la population.

Voyons maintenant toute la question du financement partagé. Depuis l'année financière 1979-1980, la part fédérale du financement des soins médicaux et de l'éducation postsecondaire a diminué d'un sommet de 50 p. 100 des dépenses totales au niveau provincial à 42.4 p. 100 pour l'année financière 1982-1983. En dollars réels, la contribution fédérale est passée de 9.3 à 12.1 milliards de dollars, même en accordant au gouvernement fédéral le crédit des deux points fiscaux qu'il a transférés aux gouvernements provinciaux. On pourrait à bon droit discuter de la question de savoir à qui appartiennent réellement ces deux points fiscaux, mais portons-les au crédit du gouvernement fédéral. Nous voyons donc que la contribution fédérale a augmenté de 9.3 à 12.1 milliards tandis que les dépenses d'immobilisation et d'exploitation des provinces augmentaient de 18 à 28.6 milliards. On pourrait dire qu'une partie de l'augmentation de 3 milliards a été détournée pour servir aux routes ou à d'autres fins. Or, c'est absolument impossible quand on considère que les dépenses des provinces ont augmenté de 10.1 milliards. Cet argument n'est tout simplement pas logique. Il n'est pas étonnant que le groupe d'étude fédérale ne pouvait pas en trouver la preuve; il a plutôt constaté que la hausse des coûts des soins médicaux avait été beaucoup plus rapide que celle de l'éducation postsecondaire et qu'on avait peut-être virer des fonds au chapitre des soins médicaux. Cela s'explique par le besoin urgent éprouvé par certaines

provinces, surtout les provinces maritimes, qui avaient du mal à trouver des fonds pour leurs budgets provinciaux.

• (1520)

Si on ne tient pas compte des points fiscaux obtenus par les provinces en vertu de l'entente de partage fiscal, on s'aperçoit que, selon elles, la véritable contribution en espèces du gouvernement fédéral n'est passée que de 5 à 6 milliards de dollars depuis l'année financière 1979-1980. En dollars réels, cela représente une diminution de 6 p. 100 de la contribution fédérale totale qui est passée de 27 p. 100 à 21.3 p. 100. Il est intéressant de voir ce que cela représente du point de vue du pouvoir d'achat réel.

Nous savons tous ce qu'il est advenu de notre dollar depuis 1968 à cause de l'inflation. Le dollar de 1968 ne vaut plus que 34c. à l'heure actuelle. Lorsque cette entente a été négociée, il en valait 56. Il faut comprendre que ces sommes supplémentaires n'ajoutent en rien au pouvoir d'achat des gouvernements provinciaux. Ainsi, il n'est pas surprenant qu'ils éprouvent d'énormes difficultés à financer, comme ils le doivent, leurs bibliothèques, leur matériel, leurs immeubles et leurs universités face à une inflation aussi élevée et il est donc réconfortant de voir que nous parvenons à maîtriser l'inflation à l'heure actuelle.

La contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire est demeurée à environ 50 p. 100 du montant de toutes les dépenses effectuées par les provinces à ce titre. C'est dans le cas des soins médicaux, cependant, que des problèmes se posent. Cette proportion n'a pas été maintenue. En fait, le montant qui était de près de 50 p. 100—47.8 p. 100 environ—des budgets provinciaux consacrés aux soins médicaux, est maintenant tombé tout juste en-dessous de 40 p. 100. Ainsi, ce projet de loi qui ne représente qu'une mesure unilatérale de la part du gouvernement fédéral, ne résout pas le grave problème du financement des soins médicaux et ne permet pas de s'assurer que les jeunes Canadiens puissent compter sur un avenir prospère.

Le gouvernement fédéral devrait rechercher des moyens de définir les responsabilités de chacun au lieu de laisser ce fardeau aux provinces. En 1977, lorsque cette entente a été signée, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait que l'un de ces principaux avantages était de savoir exactement à quoi s'en tenir; les provinces savaient le montant d'argent qu'elles toucheraient pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire et le gouvernement fédéral savait les montants qu'il devrait verser. Nous ne faisons maintenant que revenir à l'époque antérieure à 1976, alors que l'incertitude régnait.

L'entente prévoyait également que la contribution fédérale augmenterait en fonction de l'augmentation procentuelle du produit national brut. Au départ, c'était là un sujet d'inquiétude, car notre économie progressait rapidement. Or, à l'heure actuelle, la croissance lente de notre économie fait que les transferts fédéraux sont encore plus réduits en vertu de cette formule. Les statistiques relatives à ma province montrent que les coûts relatifs à l'éducation et à la santé créent de très graves problèmes en période de récession ou encore de reprise où nous sommes entrés, espérons-le.

La contribution fédérale qui se situait aux alentours de 50 p. 100 diminue. Même si nous conservions les transferts prévus par l'entente initiale, ils seraient d'environ 2.3 milliards de